Les routes commerciales de l'écaille de tortue

Prisée depuis des époques reculées, l'écaille de tortue est entourée de légendes millénaires. Suivant les routes commerciales de l'Ancien Monde, ce précieux produit parvenait aux Arabes, aux Chinois, aux Égyptiens, aux Grecs, aux Romains et aux Cingalais par bateau le long de la côte, par caravane d'un continent à l'autre et sur des flottilles des nomades des mers. Pendant le Moyen Age, durant les siècles de découvertes européennes et jusqu'au 19ème siècle, le commerce mondial de l'écaille de tortue a continué de prospérer. Les Japonais sont reconnus depuis 1700 comme les meilleurs artisans pour travailler l'écaille de tortue ou *bekko*.

Au cours des 100 dernières années, des millions de tortues imbriquées ont été tuées pour les besoins des marchés du luxe et de l'artisanat autour du monde. Durant les premières décennies du 20ème siècle, les appels à arrêter la tuerie délibérée de tortues imbriquées et la collecte intensive des œufs sont restés vains. L'exploitation excessive a un effet durable sur les populations mondiales de tortues imbriquées et est un élément clé pour comprendre et prédire l'évolution de ces populations. Etant le plus grand marché pour le *bekko* au 20ème siècle, le Japon a importé des carapaces de près de 2 millions de tortues imbriquées de 1950 à 1992 – plus de

Importations japonaises de *bekko* par région, 1950–1992

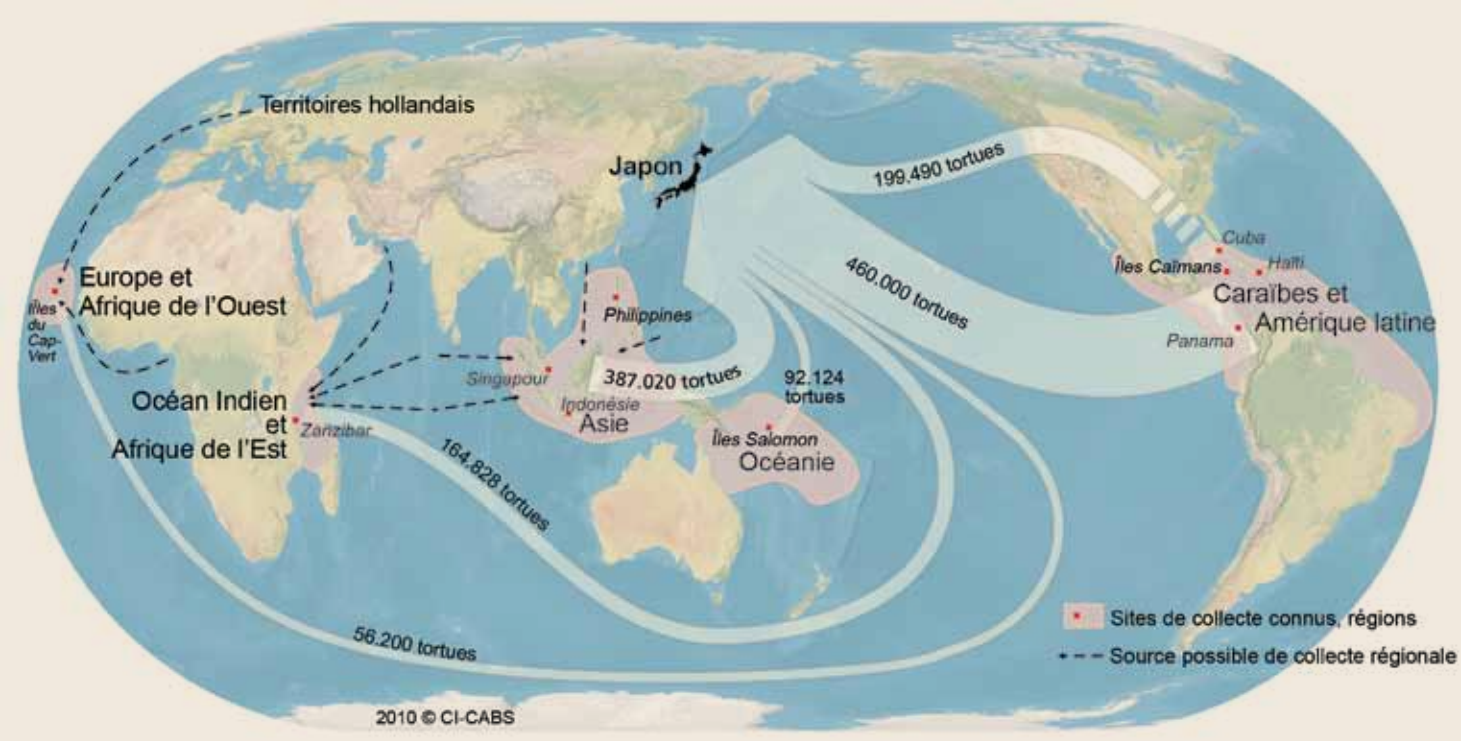

L'écaille de tortues imbriquées a fait l'objet d'un commerce mondial pendant des millénaires. Le Japon occupe une place proéminente dans le commerce de ce qu'ils appellent « *bekko* ». La figure ci-dessus montre les importations de *bekko* par le Japon de 1950 à 1992, sur la base des statistiques des douanes japonaises. Le Japon était le plus grand importateur d'écaille de tortues imbriquées au monde au 20ème siècle. Ses importations n'ont pas cessé jusqu'à la fin de l'année 1992. Les principaux points d'exportation dans chaque région sont marqués d'un point rouge. Les données sur le volume de *bekko* ont été compilées et converties en nombre approximatif de tortues à partir des statistiques commerciales du gouvernement japonais (données provenant de l'évaluation à paraître de Mortimer et Donnelly sur les tortues imbriquées pour la Liste rouge d'UICN).

1,3 millions de grandes tortues et 575.000 juvéniles empaillés. Si le commerce mondial s'est considérablement réduit après des décennies de conservation, c'est une menace omniprésente dans les Amériques, en Asie et dans quelques régions d'Afrique.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est entrée en vigueur en 1975. En 1977, il interdit le commerce international d'écaille de tortues au sein des pays signataires. À l'époque, 45 pays au moins étaient actifs dans l'importation et l'exportation d'écaille brute. À mesure que les nations commerciales ratifiaient la CITES, le volume des échanges commerciaux diminuait.

Cependant, le commerce ne s'est pas arrêté pendant plusieurs décennies car le Japon a formulé une exception ou une réserve à l'interdiction lorsqu'il a adhéré à la CITES en 1980. En 1992, sous la pression internationale, le Japon renonce à ses importations d'écaille de tortue. Alors que le Japon a accepté de reformer des centaines d'artisans du *bekko*, il n'a pas tenu ses engagements et a appuyé plusieurs tentatives non abouties pour la reprise du commerce international d'écaille de tortue. Les stocks de *bekko* doivent maintenant être épuisés, mais l'industrie reste intacte et la demande de bijoux, de montures de lunettes et d'autres objets en écaille de tortue est importante. Le gouvernement japonais continue de financer la recherche sur les tortues imbriquées avec l'objectif de rouvrir le commerce. Au début de l'année 2007, il a fait part de son intention d'appuyer l'industrie du *bekko* pour cinq années encore.

En dépit des avancées considérables pour la réduction du commerce international et l'augmentation des nidifications de tortues imbriquées dans les zones où les populations sont protégées depuis longtemps, plusieurs populations sont en diminution ou restent faibles. Beaucoup de populations ne se sont ni stabilisées ni remises à croître.

Le renforcement de la gestion et de l'application des lois est essentiel pour garantir l'avenir de l'espèce. Un public instruit est le meilleur allié de la tortue imbriquée contre l'exploitation pour le *bekko*. Des campagnes de sensibilisation ont lieu dans le monde entier pour inciter à ne pas acheter des produits en écaille, ce qui contribue à éradiquer cette pratique archaïque. Il faut aussi renforcer l'application des lois internationales pour que ce commerce prenne fin au 21ème siècle.

Sur les rives du lac Nam Tso sur le plateau tibétain, le plus haut lac d'eau salée du monde et plus près du mont Everest que du plus proche océan, une femme tibétaine exhibe fièrement son bracelet en *bekko*. © RODERIC B. MAST

En novembre 2007, Didiher Chacón de WIDECAST a dirigé une enquête et une opération de confiscation d'articles prohibés en écaille de tortue vendus à Puntarenas au Costa Rica. Ces bijoux faisaient partie des objets confisqués. © WIDECAST

Marydele Donnelly *est directrice en charge des politiques internationales à Caribbean Conservation Corporation. Elle travaille sur le problème du commerce des tortues imbriquées depuis 1988.*